



## Question sur reponse des assurances suite à un vol

-----  
Par Gecko00

Bonjour,

Je poste ce message car j'ai une question.

Il y a deux semaines pendant la nuit quelqu'un est entré chez moi, a volé les clefs de ma voiture et est partie avec.

Il n'y a pas de trace d'effraction sur la porte donc je ne sais pas comment il s'y ai pris pour rentrer.

Le problème c'est que bien que le vol soit pris en charge par mon assurance ils ont refusé de me rembourser soit disant car la porte n'a pas été cassé. La personne que j'ai eu au téléphone m'a même dit que j'aurais dû casser la porte moi même pour qu'ils prennent en charge le remboursement. Je trouve cela aberrant car les voleur peuvent très bien entrer dans une maison sans casser la porte ou la serrure.

Est-ce que juridiquement il y a un moyens de forcer l'assurance à prendre en charge le vol? Sachant que j'ai déposé une plainte pour le vol de ma voiture.

Merci d'avance pour votre aide

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Non, toujours pas.

Relisez votre contrat, sans effraction le vol n'est pas couvert.

-----  
Par chaber

bonjour

Pour l'habitation je ne peux que confirmer la réponse de Yapasdequoi

Pour le vol du véhicule, si vous êtes garanti il faut relire vos conditions générales. Certains assureurs interviennent mais avec un abattement de 30%

-----  
Par Gecko00

merci beaucoup pour vos réponses!

Ok je comprend je vais lire en détails le contrat du coup.

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de réponse à ma question